

Repères et Analyses Statistiques

Direction régionale
Nord - Pas de Calais



Enquête « CTP/CRP »

42% des bénéficiaires des dispositifs CTP/CRP ont retrouvé un emploi en cours d'accompagnement ou après la sortie.

La CRP concerne 63% des bénéficiaires et la CTP 37%.

La différence de répartition entre la CTP et la CRP s'explique par la plus grande généralisation de la CRP sur le territoire, la CTP n'étant déployée que sur 3 bassins d'emploi en Nord - Pas de Calais (Valenciennes, bassin pilote lors de sa création en 2006, Calais et Douai).

30% des adhérents sont sortis du dispositif pour reprise d'emploi et 96% d'entre eux sont toujours en activité 3 mois après la fin théorique du dispositif s'ils l'avaient suivi jusqu'à son terme.

65% des adhérents sont sortis du dispositif à son terme. 3 mois après, 27% ont repris un emploi, 7% sont en formation et 66% sont sans activité.

■ Quoi? Pour qui?

Le public bénéficiaire

les salariés visés par une procédure de licenciement économique (personnel, redressement ou liquidation judiciaire)

Employeurs concernés (envisageant une procédure de licenciement pour motif économique)

- les entreprises de moins de 1000 salariés
- les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire quelle que soit leur taille

Durée et montant de l'indemnisation

12 mois pour un montant par jour calendaire de 80% du salaire journalier moyen brut de référence (équivalent à un maintien du salaire net mensuel de l'activité perdue), hormis pour les salariés qui ont adhéré à la CRP avec moins de 2 ans d'ancienneté dans l'entreprise et qui, eux, perçoivent l'Aide au Retour à l'Emploi ordinaire.

Des prestations d'accompagnement

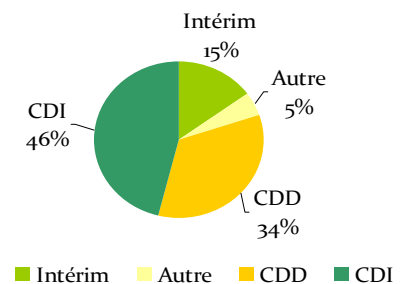
Un plan d'action concerté et personnalisé est proposé aux bénéficiaires de ces dispositifs ainsi que des aides au reclassement selon les besoins de chacun.

■ CTP/CRP : pour un retour à l'emploi

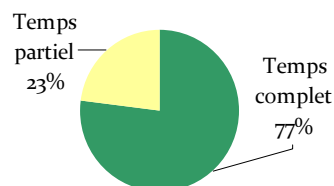
3 mois après la fin du dispositif, 42% ont retrouvé un emploi, 7% sont en formation et 51% sont sans activité.

Les emplois majoritairement repris par les bénéficiaires CRP/CTP sont des CDI et/ou ils retravaillent à temps plein.

Nature du contrat trouvé



Temps de travail



Résultats enquête sortants septembre 2010

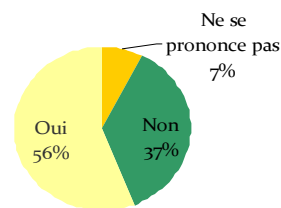
Parmi les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C et sortis des listes de Pôle emploi, 29% reprennent un CDI et 68,5% travaillent à temps plein.

On estime à 34,1% le taux de reprise d'emploi 3 mois après la cessation d'inscription.

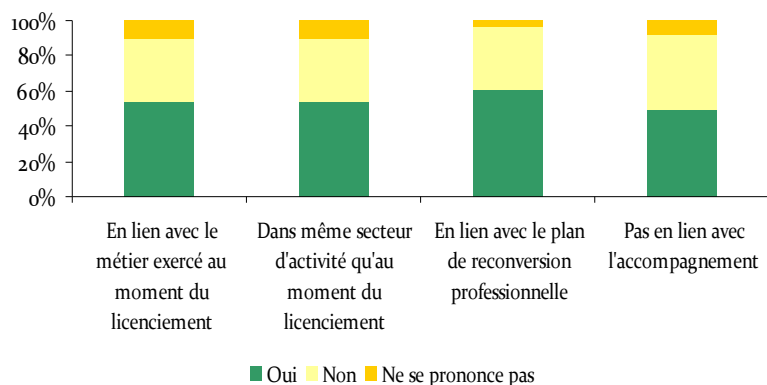
Parmi les personnes indemnisées en CTP/CRP ayant retrouvé un emploi, 30% ont accepté un salaire inférieur à celui de leur ancien emploi et environ 17% une durée de travail différente ou un temps de trajet long (15%).

Si la donnée financière a son importance au moment de décider d'adhérer ou pas, l'aspect financier peut se retrouver mis au second plan lorsqu'il s'agit de retravailler et d'être en phase avec le contenu de la nouvelle activité, même si elle est moins bien rémunérée que celle perdue.

Concessions faites en acceptant l'emploi



Liens entre le métier trouvé et les parcours d'accompagnement



Les concessions faites par les bénéficiaires ayant retrouvé un emploi...

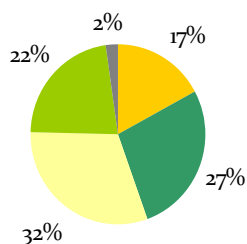
- Salaire inférieur à celui de l'ancien emploi : 28%
- Durée de travail différente : 18,1%
- Durée de transport longue : 15%
- Horaires particuliers (nuit, week-end...) : 11,9%
- Baisse de qualification : 10,9%
- Contrat qui ne convient pas : 6,2%
- Changement d'activité : 6,2%
- Autre : 3,7%

40% des adhérents occupent l'un des 12 métiers principalement exercés à la sortie du dispositif :

- monteurs, ajusteurs, contrôleurs et autres ouvriers qualifiés de la mécanique : 2,1%
- ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien du bâtiment : 2,1%
- menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation : 2,1%
- plombiers chauffagistes : 2,1%
- agents administratifs divers (saisie, assistantat RH, enquêtes) : 2,1%
- ouvriers qualifiés de la manutention (caristes, préparateurs de commandes, magasiniers...) : 2,6%
- ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal (moulistes, usineurs) : 3,2%
- aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales : 3,7%
- commerciaux (techniciens commerciaux en entreprise) : 4,2%
- employés de la comptabilité : 4,2%
- conducteurs routiers et grands routiers : 5,3%
- secrétaires bureautiques et assimilés (y compris secrétaires médicales) : 6,3%

CTP/CRP : accompagnement personnalisé et appui financier

Raisons de l'adhésion



- Avoir des contacts
- Avoir un interlocuteur unique
- Bénéficier d'une meilleure indemnisation
- Bénéficier d'une formation
- Autres

Les bénéficiaires des CTP/CRP ont fondé leur décision d'adhésion sur 2 raisons principales :

- un accompagnement de proximité car personnalisé
- une meilleure indemnisation

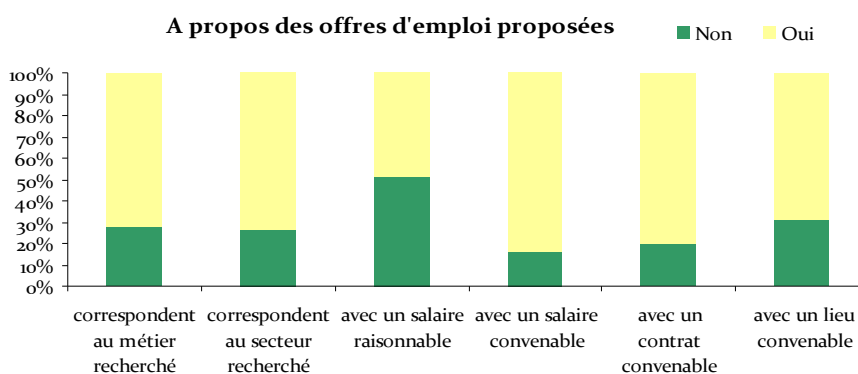
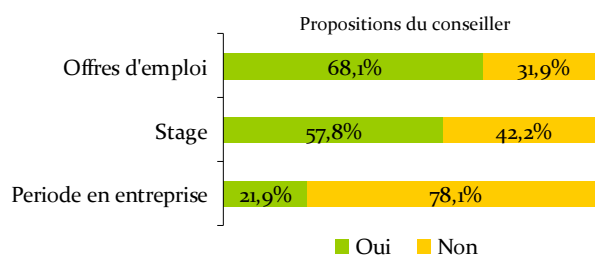
En effet sur ce deuxième aspect, ils bénéficient encore pendant 12 mois d'un niveau de vie quasi identique à celui qui était le leur pendant l'exercice de leur activité, soit un niveau d'indemnisation supérieur à l'Aide au Retour à l'Emploi ordinaire, hormis l'exception évoquée en page 1.

70,1% des adhérents CTP/CRP se sont déclarés satisfaits de l'accompagnement mis en œuvre et ils sont près de 90% à avoir un avis favorable sur l'aide apportée par le conseiller lors de l'identification de leur profil.

La principale source de satisfaction est la **disponibilité** et le **professionnalisme** du conseiller pour les deux dispositifs, puis la **qualité de l'information** donnée pour la CTP, et l'**aspect psychologique positif** pour la CRP.

« bien aidé , entouré et conseillé »

«Les entretiens réguliers imposent un rythme.»
 « à plusieurs reprises, ma référente a débloqué des situations auprès d'employeurs ou pour le financement de ma formation. » donne confiance pour les entretiens »
 « Conseiller très à l'écoute et aide précieuse pour retrouver un emploi »
 « Se sentir soutenue et écoutée et avoir des pistes de recrutements »



Les offres d'emploi proposées conviennent aux adhérents du dispositif, hormis pour les salaires que 51,5% ne trouvent pas « raisonnables ».

Une période en entreprise a été proposée à 21,9% des adhérents et des offres d'emploi à 68,1% d'entre eux.

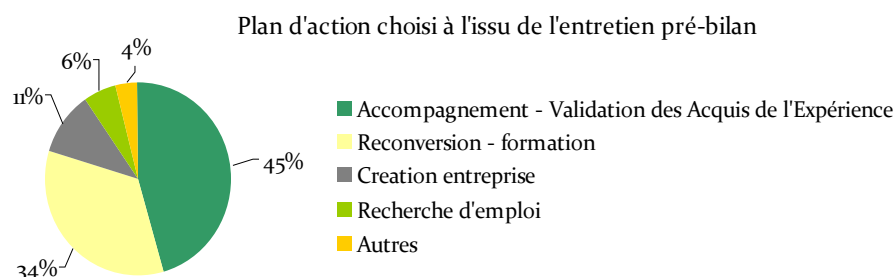
84,4% des adhérents CTP/CRP se déclarent satisfaits du déroulement de l'entretien bilan inhérent aux dispositifs et qui doit se dérouler dans les 8 jours (après la désignation du référent unique pour la CTP, après la rupture du contrat de travail pour la CRP) et 70,1% sont satisfaits de l'accompagnement.

56,3% ont bénéficié d'une aide à la préparation au CV, 45,3% au ciblage des entreprises, et 51% à la recherche d'emploi sur Internet.

Dans le cadre de leur plan d'action, 45% d'entre eux ont choisi la Validation des Acquis de l'Expérience qui permet à toute personne engagée dans la vie active de faire reconnaître officiellement ses compétences professionnelles par l'obtention d'une certification.

Cela permet à des personnes n'ayant pas eu la possibilité de passer des diplômes dans leur parcours de vie de valider des compétences et habiletés particulières liées à leur vie professionnelle.

On constate par ailleurs que lors du retour à l'emploi, 65% des bénéficiaires reprennent une activité liée au métier exercé au moment du licenciement ou dans le même secteur d'activité.

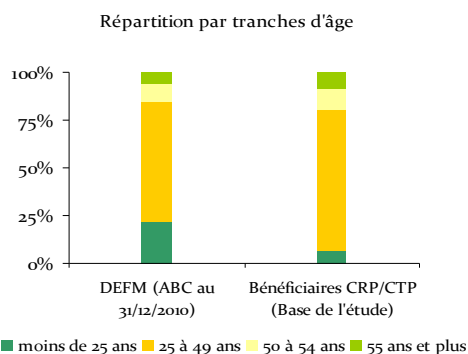
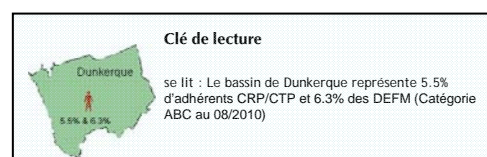
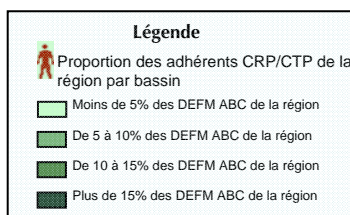
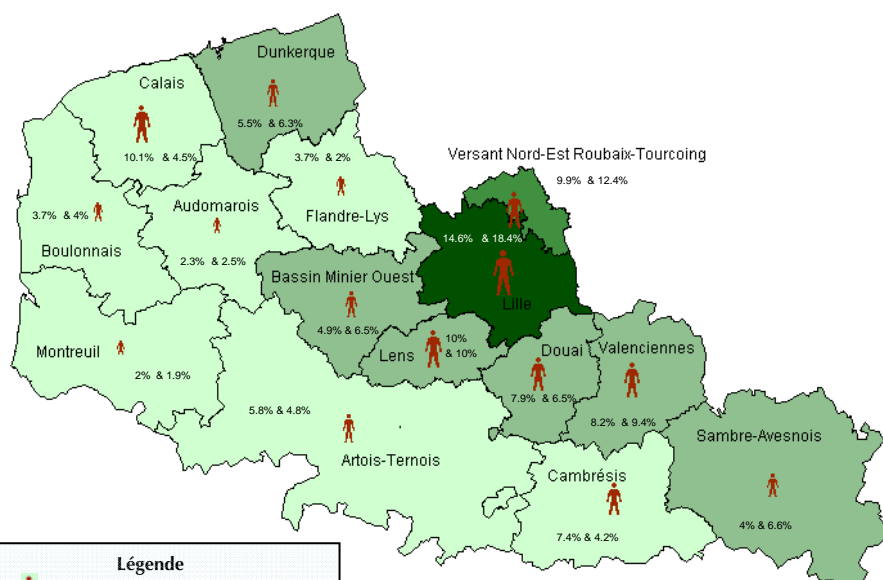


■ CRP/CTP, qui sont ces adhérents ?

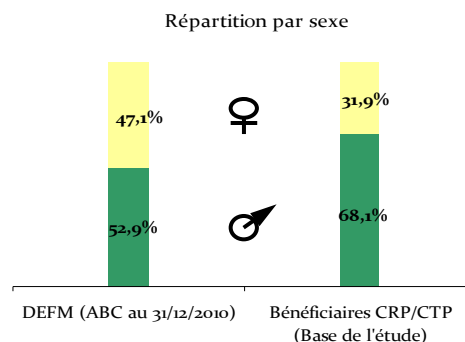
Parmi les bénéficiaires CTP et CRP, plus des 2/3 sont des hommes et plus de 70% sont âgés de 25 à 49 ans.

Cette double caractéristique est en cohérence avec les domaines d'activité concernés par la pré-adhésion : principalement l'industrie avec la fabrication de textile et de produits métalliques, auquel s'ajoutent, pour la CTP, la fabrication de machines et d'équipement, et le commerce de gros, pour la CRP.

Ce sont des milieux avec traditionnellement une forte représentation masculine.



DEFM : Demandeur d'emploi fin de mois
catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois)
catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois)



Environ 68% des adhérents occupent l'un des 10 métiers suivants lors de leur préadhésion :

- fabrication de textiles : 15,9%
- fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements : 13,7%
- commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles : 10,5%
- commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles : 5,7%
- réparation et installation de machines et d'équipements : 4,5%
- fabrication de machines et d'équipements n.c.a. : 4,1%
- imprimerie et reproduction d'enregistrements : 3,8%
- industrie de l'habillement : 3,5%
- travaux de construction spécialisés : 3,5%
- restauration : 2,9%

■ Méthodologie

Base de sondage :

Exhaustivité des cohortes d'entrées dans le dispositif CRP/CTP des mois de mai, juin et juillet 2009 : 2519 DE.

Trois mois après la date de sortie du dispositif, Pôle Emploi Nord - Pas de Calais

a envoyé un questionnaire à chaque bénéficiaire afin de connaître sa situation professionnelle à la sortie de l'accompagnement et son degré de satisfaction vis-à-vis de celui-ci.

Populations interrogées :

Tous les bénéficiaires CRP/CTP entrés au mois de mai, juin, juillet 2009 : 2519 DE
 Taux de retour questionnaire : 26,4%

Rédaction :
 Amine El Kacimi
 Véronique Pasquier

Service:
 Statistiques marché du travail et méthodes

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur:
www.pole-analyse-emploi.fr